

VISION PRO

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION SUR-MESURE

Destiné uniquement aux adhérents OPCO EP, cet outil va vous permettre d'intégrer durablement vos collaborateurs tout en répondant à vos besoins spécifiques.

Les objectifs du contrat de professionnalisation

Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle et minimiser le risque de rupture des contrats de professionnalisation.

Sécuriser les parcours et pérenniser les recrutements via un accompagnement renforcé des entreprises et des salariés.

Ajuster le parcours de professionnalisation aux publics et aux postes à pourvoir pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises.



Plus rapide

Une durée d'action de professionnalisation entre 6 et 12 mois maximum.



Plus adapté

Un accompagnement par un Prestataire Maître d'Oeuvre dans un esprit collaboratif.



Plus opérationnel

Une formation réalisée en tout ou majeure partie en interne et qui répond à des besoins spécifiques.